

# Plan d'économies d'énergie

Le territoire  
s'engage





# La Communauté urbaine présente son plan d'économies d'énergie

## 1. La transition énergétique, une priorité du territoire

### 125 M€ pour développer les réseaux de chaleur

Le grand projet du mandat en matière d'énergie est l'**extension des réseaux de chaleur** qui représente un investissement de 125 M€ HT. D'ici 4 ans, plus de 25 000 équivalent-logements supplémentaires auront le chauffage et l'eau chaude sanitaire grâce à des énergies renouvelables à des prix maîtrisés.

### 4,50 M€ pour aider les ménages à réduire leurs consommations

En parallèle, sur la période 2022-2027, la Communauté urbaine accompagnera à hauteur de 4,50 M€ la rénovation des logements tout en poursuivant l'aide technique apportée à tous les ménages qui souhaitent réaliser des **travaux de performance énergétique** (plus de 7 000 logements accompagnés depuis 2016).

*La rénovation thermique d'un logement accompagnée par la Communauté urbaine et ses partenaires permet de **réduire d'au moins 35 % sa consommation énergétique.***

### Réduire la consommation des bâtiments publics

Pour ses propres bâtiments, Le Havre Seine Métropole a déjà opéré une réduction de ses consommations dans le cadre d'un Marché public global de performance énergétique (changement des systèmes de chauffage, isolation thermique).

*La rénovation de l'Hôtel de la Communauté urbaine a permis de **réduire de 40 % sa consommation énergétique.***

## 2. Un plan d'économies pour participer à l'effort national de sobriété

L'ensemble des efforts réalisés ces dernières années permet d'affronter la crise énergétique qui frappe l'Europe. Néanmoins, des mesures à court terme doivent encore être prises :

### Dans les équipements communautaires

- **Baisse de 2 degrés** de la température de chauffe dans les gymnases et piscines.

**Baisser de 2 °C dans les bassins des piscines c'est :**

- faire une économie de près de 5 % des consommations d'énergies du bâtiment,
- pour toutes les piscines, réduire de 2 % la consommation énergétique de la Communauté urbaine.

**Une baisse de 2 °C dans les gymnases** permet une économie générale de 5 MWH.

- **Arrêt de l'eau chaude** dans l'ensemble des bâtiments administratifs (sauf douches).
- Mise en place d'un marché d'exploitation de chauffage intégrant la performance énergétique sur les sites de Saint-Romain-de-Colbosc et Criquetot-l'Esneval.

**Optimiser les réglages dans les équipements communautaires :**

- Une baisse de 1 °C dans les bâtiments du secteur de Saint-Romain-de-Colbosc et Criquetot-l'Esneval représente une économie de 7 % des consommations énergétiques du bâtiment.
- Une optimisation des réglages des régulations par zone au Centre technique communautaire (CETCO) représente une économie de chauffage de 14 %.

### Pour les services communautaires

- Respect strict de la **consigne de chauffe à 19°** dans les bureaux et ERP.
- Sensibilisation des agents aux **écogestes** et remplacement des appareils énergivores.

### Pour l'implication de tous les acteurs du territoire

- Sensibilisation à la sobriété énergétique par le développement d'actions de **communication**.
- Création d'une **plateforme de partage des bonnes pratiques** et lancement d'une boîte à idées numériques pour tous les citoyens.

### 3. Agir sur les deux postes de consommation les plus énergivores

L'électricité représente plus des 3/4 de la consommation énergétique de la Communauté urbaine.

#### Sur le cycle de l'eau

*La production d'eau potable et l'assainissement, notamment les deux sites de Radicatel et d'Yport, représentent la moitié de la consommation électrique de la Communauté urbaine.*

Des efforts ont déjà été fournis pour réduire cette consommation d'électricité avec le renouvellement des équipements de pompage, des travaux de rénovation en cours à la station d'épuration du Havre ou la pose de sous-comptages électriques pour inciter à la sobriété.

**1. À court terme**, l'utilisation de **l'intelligence artificielle** dans la gestion du cycle de l'eau permettra d'optimiser et donc diminuer la consommation électrique.

**2. À moyen terme**, la création d'une **centrale de méthanisation** à l'étude pourrait permettre de valoriser les boues issues de la station d'épuration du Havre pour produire de l'énergie.

#### Sur l'éclairage public

L'éclairage public sur les 54 communes est une compétence communautaire. Pour contenir la consommation, des mesures vont être mises en place.

- 1. À court terme**, il s'agira d'agir sur l'extinction ou l'élargissement des plages d'extinction existantes selon les typologies de secteur, les activités et les impératifs de sécurité. En dernier ressort, la décision d'extinction reviendra à chaque maire en vertu de son pouvoir de police. Certaines zones ne peuvent pas être éteintes en raison de contraintes de sécurité (route à forte passage, escalier par exemple).

Les plages d'extinction proposées par la Communauté urbaine aux Maires des communes membres sont les suivantes :

- **En urbain**, les horaires proposés sont en cohérence avec ceux des transports en commun, soit :
  - Extinction de minuit (ou 1 heure) à 5 heures en semaine, à moduler en fonction des horaires locaux des transports en commun.
  - Extinction de minuit à 6 heures le week-end.
- **En centre bourg rural** :  
Extinction 30 minutes après la fin d'activité des commerces jusqu'à 6 heures en semaine et 7 heures le week-end.
- **En rural hors centre bourg** :  
Extinction de 21 heures à 6 heures 15 (à moduler en fonction des horaires du ramassage scolaire) en semaine et sans rallumage les matins des week-ends.

Chaque Maire décide des plages horaires d'extinction et des périmètres d'extinction. Cette décision doit être validée également par le CLSPD qui examine les questions de sécurité.

À noter cependant qu'une armoire électrique commande l'éclairage public de plusieurs rues, il n'est donc pas possible d'éteindre rue par rue (ou un lampadaire sur deux).

2. **À moyen terme**, il s'agira de mettre en place des dispositifs de **commande à distance** pour permettre à chaque maire de reparamétrer les plages d'extinction selon les situations.
3. **À long terme**, il s'agira d'accélérer la **conversion aux LED** et d'installer des capteurs de présence permettant de faire varier l'intensité lumineuse.

## Les économies d'éclairage en chiffres

- Le passage d'un luminaire ancien (lumière dorée) à un luminaire led entraîne une économie **de 50 %**.
- **1 heure de coupure d'éclairage** sur un horaire de pleine nuit entraîne plus **de 8 à 8,5 % d'économie**.
- **Un système de détection des piétons** entraîne une économie d'électricité **de 40 à 75 % selon le niveau de veille programmé**.
- Ne pas éclairer de fin mai à fin août génère **une économie de 12 %** sur la consommation annuelle.